

Nom du produit: Herbicide GARLON™ RTU

Date de création: 08/07/2020

CORTEVA AGRISCIENCE CANADA COMPANY vous encourage et s'attend à ce que vous lisiez et compreniez l'ensemble de la SDS, car il y a des informations importantes tout au long du document. Cette SDD fournit aux utilisateurs de l'information sur la protection de la santé et de la sécurité humaines sur le lieu de travail, la protection de l'environnement et appuie les interventions d'urgence. Les utilisateurs et les applicateurs du produit doivent se référer principalement à l'étiquette du produit jointe au contenant du produit ou qui l'accompagne.

## 1. IDENTIFICATION

Nom du produit: GARLON™ RTU Herbicide

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisations identifiées: Produit herbicide d'utilisation final

### IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

CORTEVA AGRISCIENCE CANADA COMPANY

#2450, 215 - 2ND STREET S.W.

CALGARY AB T2P 1M4

Canada

Information aux clients : 800-667-3852

Adresse e-mail : solutions @corteva.com

### TÉLÉPHONE D'URGENCE

Contact d'urgence 24h/24 : 1-888-226-8832

Contact local en cas d'urgence : 1-888-226-8832

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Classification des dangers

Ce produit est dangereux selon les critères du Règlement sur les produits dangereux (HPR) comme implémenté sous le système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (WHMIS 2015).

Sensibilisation cutanée - Catégorie 1

Toxicité spécifique pour les organes cibles - exposition répétée - Catégorie 2

Risque d'aspiration - Catégorie 1

### Éléments

#### Pictogrammes de danger



Mot de signal: **DANGER!**

**Dangers**

Peut être mortel s'il est avalé et pénètre dans les voies respiratoires.  
Peut causer une réaction allergique de la peau.  
Peut causer des dommages aux organes (reins) par une exposition prolongée ou répétée.

**Mises en garde****Prévention**

Ne pas respirer la poussière/ fumée/ gaz / brouillard / vapeurs / vaporisateur.  
Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas être autorisés à sortir du lieu de travail.  
Porter des gants de protection.

**Réponse**

SI AVALÉ: Appelez immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / médecin.  
SI SUR LA PEAU: Laver avec beaucoup de savon et d'eau.  
Obtenez des conseils médicaux ou des soins si vous vous sentez mal.  
Ne pas provoquer de vomissements.  
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin.  
Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

**Stockage**

Magasin fermé à clé.

**Élimination**

Jetez le contenu ou le contenant dans une usine d'élimination des déchets approuvée.

**Autres dangers**

Aucune donnée disponible

---

**3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS**

---

Ce produit est un mélange.

Composante de la	Casrn	La concentration
Ester de triclopyr-2-butoxyéthyle	64700-56-7	23.16%
Distillat léger hydrotraité (pétrole)	64742-47-8	>= 70,0 - < 80,0 %

---

**4. MESURES DE PREMIERS SOINS**

---

**Description des mesures de premiers soins**

**Inhalation** : Déplacer la personne à l'air frais. Si vous ne respirez pas, donnez de la respiration artificielle; si par la bouche à la bouche utiliser la protection du sauveteur (masque de poche, etc). Si la respiration est difficile, l'oxygène doit être administré par du personnel qualifié. Appelez un médecin ou transportez-le dans un établissement médical.

**Contact avec la peau** : Rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes tout en retirant les vêtements et les chaussures contaminés. Obtenez des soins médicaux sans délai. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Jetez adéquatement les articles en cuir contaminés, comme les chaussures, les ceintures et les bracelets de montre.

**Contact avec les yeux** : Laver immédiatement et continuellement avec de l'eau courante pendant au moins 30 minutes. Retirer les lentilles cornéennes après les 5 premières minutes et poursuivre le lavage. Obtenez une consultation médicale rapide, préférablement auprès d'un ophtalmologiste.

**Ingestion :** Appelez immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Demandez à la personne de siroter un verre d'eau si elle est capable d'avaler. Ne pas provoquer de vomissements à moins que le centre antipoison ou le médecin ne vous le demande. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente.

**Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés :**

Outre les renseignements trouvés sous Description des mesures de premiers soins (ci-dessus) et Indication des soins médicaux immédiats et des traitements spéciaux nécessaires (ci-dessous), tous les symptômes et effets importants supplémentaires sont décrits à la section 11 : Renseignements toxicologiques.

**Indication de tout soin médical immédiat et traitement spécial nécessaire**

**Notes au médecin:** Pas d'antidote spécifique. Le traitement de l'exposition doit être dirigé vers le contrôle des symptômes et de l'état clinique du patient. Êtes-vous en mesure d'avoir avec vous la fiche de données de sécurité et, le cas échéant, le contenant ou l'étiquette du produit lorsque vous appelez un centre antipoison ou un médecin, ou que vous allez vous faire traiter.

---

## **5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

---

**Milieux d'extinction appropriés:** Jet d'eau Mousse résistante à l'alcool

**Milieu d'extinction inapproprié:** Aucun connu.

**Dangers particuliers découlant de la substance ou du mélange**

**Produits de combustion dangereux:** Monoxyde de carbone. Du dioxyde de carbone. Oxydes d'azote (NOx) Fluorure d'hydrogène.

**Risques inhabituels d'incendie et d'explosion :** L'exposition à des produits de combustion peut être un danger pour la santé. Ne pas laisser le ruissellement provenant de la lutte contre les incendies pénétrer dans les drains ou les cours d'eau.

**Conseils aux pompiers**

**Procédures de lutte contre l'incendie :** Recueillir séparément l'eau d'extinction d'incendie contaminée. Il ne doit pas être déversé dans les drains. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction d'incendie contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale.

Retirer les contenants intacts de la zone d'incendie s'il est sécuritaire de le faire. Évacuer la zone. Utiliser des mesures d'extinction adaptées aux circonstances locales et à l'environnement environnant. Utilisez un vaporisateur d'eau pour refroidir les contenants non ouverts.

**Équipement de protection spécial pour les pompiers :** En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Utilisez de l'équipement de protection individuelle.

---

## **6. MESURES DE REJET ACCIDENTEL**

---

**Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence :** Assurer une ventilation adéquate. Utilisez de l'équipement de protection individuelle. Utilisez l'équipement de sécurité approprié. Pour de plus amples renseignements, consultez la section 8, Contrôles d'exposition et protection personnelle.

**Précautions environnementales:** Si le produit contamine les rivières et les lacs ou les drains, informez-en les autorités respectives. Les rejets dans l'environnement doivent être évités. Évitez d'autres fuites ou déversements si vous pouvez le faire en toute sécurité. Empêcher l'épandage sur une vaste zone (p. ex. par des barrières de confinement ou d'huile). Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminée. Les autorités locales doivent être avisées si des déversements importants ne peuvent être contenus. Empêcher de

pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et/ou les eaux souterraines. Voir la section 12, Renseignements écologiques.

**Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage:** Nettoyer les matériaux restants du déversement avec un absorbant approprié. Les réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer aux rejets et à l'élimination de ces matières, ainsi qu'aux matières et articles utilisés. Pour les déversements importants, prévoir des contenants ou d'autres confinements appropriés pour empêcher les matières de se propager. Si des matières liquides peuvent être pompées, les matières récupérées doivent être entreposées dans un contenant ventilé. L'événement doit empêcher l'entrée d'eau, car d'autres réactions avec les matières déversées peuvent avoir lieu, ce qui pourrait entraîner une surpression du contenant. Conserver dans des contenants fermés et appropriés pour l'élimination. Essuyer avec un matériau absorbant (p. ex. tissu, toison). Absorber avec un matériau absorbant inerte (p. ex. sable, gel de silice, liant acide, liant universel, sciure de bois). Voir la section 13, Considérations relatives à l'aliénation, pour de plus amples renseignements.

## 7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

**Précautions pour une manipulation sécuritaire:** Les personnes sensibles à des problèmes de sensibilisation cutanée ou à l'asthme, aux allergies, aux maladies respiratoires chroniques ou récurrentes ne doivent pas être utilisées dans tout processus d'utilisation de ce mélange. Ne pas respirer les vapeurs et la poussière. Ne fumez pas. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité industrielles. Évitez l'exposition - obtenez des instructions spéciales avant de l'utiliser. Il devrait être interdit de fumer, de manger et de boire dans la zone d'application. Ne pas se mettre sur la peau ou les vêtements. Évitez l'inhalation de vapeur ou de brouillard. Ne pas avaler. Évitez tout contact avec la peau et les yeux. Évitez tout contact avec les yeux. Garder le contenant bien fermé. Prendre soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement. Utilisez l'équipement de sécurité approprié. Pour de plus amples renseignements, consultez la section 8, Contrôles d'exposition et protection personnelle.

**Conditions d'entreposage sécuritaire:** Conserver dans un contenant fermé. Les contenants ouverts doivent être scellés avec soin et maintenus à la verticale pour éviter les fuites. Conserver dans des contenants bien étiquetés. Entreposer conformément à la réglementation nationale particulière.

Ne pas entreposer avec les types de produits suivants: Agents oxydants forts.

Matériaux inappropriés pour les contenants: Aucun connu.

## 8. CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

### Paramètres de contrôle

S'il existe des limites d'exposition, elles sont énumérées ci-dessous. Si aucune limite d'exposition n'est affichée, aucune valeur n'est applicable.

Composante de la	Règlement sur les	Type d'inscription	Valeur/Notation
Ester de triclopyr-2-butoxyéthyle	Dow IHG	Twa (en)	2 mg/m3
	Dow IHG	Twa (en)	SKIN, DSEN, BEI
Distillat léger hydrotraité (pétrole)	Dow IHG	Twa (en)	100 ppm (100 ppm)
	Dow IHG	Définir	125 ppm (125 ppm)
	OSHA Z-1	Twa (en)	2 000 mg/m3 500 ppm
	L'ACGIH	Twa (en)	200 mg/m3 , vapeur totale d'hydrocarbures
	L'ACGIH	Twa (en)	SKIN
	OSHA Z-1	Brouillard de TWA	5 mg/m3

**Contrôles d'exposition**

**Contrôles techniques:** Utiliser la ventilation d'échappement locale ou d'autres contrôles techniques pour maintenir les niveaux en suspension dans l'air en deçà des exigences ou des lignes directrices relatives aux limites d'exposition. S'il n'y a pas d'exigences ou de lignes directrices applicables en matière de limite d'exposition, la ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations.

**Mesures de protection individuelles**

**Protection des yeux et du visage:** Utilisez des lunettes chimiques.

**Protection de la**

**Protection des mains:** Utilisez des gants résistants chimiquement à ce matériau. Voici des exemples de matériaux de barrière à gants acceptables : caoutchouc butylique en caoutchouc nitrile. Chlorure de polyvinyle (« PVC » ou « vinyle »). Caoutchouc styrène/butadiène. AVIS : Le choix d'un gant spécifique pour une application particulière et la durée d'utilisation dans un lieu de travail devraient également tenir compte de tous les facteurs pertinents du lieu de travail tels que, mais sans s'y limiter : les autres produits chimiques qui peuvent être manipulés, les exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), les réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que les instructions/spécifications fournies par le fournisseur de gants.

**Autre protection:** Utilisez des vêtements de protection chimique résistants à ce matériau lorsqu'il y a une possibilité de contact avec la peau.

**Protection respiratoire : Une protection** respiratoire doit être portée lorsqu'il est possible de dépasser les exigences ou les lignes directrices relatives aux limites d'exposition. S'il n'y a pas d'exigences ou de lignes directrices applicables en matière de limite d'exposition, portez une protection respiratoire lorsque des effets indésirables, comme une irritation ou un inconfort respiratoire, ont été ressentis, ou lorsque votre processus d'évaluation des risques l'indique. Pour la plupart des conditions, aucune protection respiratoire ne doit être nécessaire; toutefois, en cas d'inconfort, utiliser un respirateur à purification d'air approuvé. Utilisez le respirateur de purification d'air approuvé CE suivant : Cartouche de vapeur organique avec prétraitement particulière de type AP2 (conforme à la norme EN 14387).

APPLICATEURS ET TOUS LES AUTRES MANUTENTIONNAIRES : Consultez l'étiquette du produit pour obtenir des vêtements et de l'équipement de protection individuelle.

---

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

---

**L'apparence**

<b>État physique</b>	liquide
<b>Couleur de l'image</b>	Incolore à jaune
<b>Odeur s'il y</b>	fruité
<b>Seuil d'odeur</b>	Aucune donnée disponible
<b>le pH</b>	Aucune donnée disponible
<b>Point de fusion/plage</b>	Aucune donnée disponible
<b>Point de congélation</b>	Aucune donnée disponible
<b>Point d'ébullition (760 mmHg)</b>	Aucune donnée disponible
<b>Point d'éclair</b>	201,2 °F ( 201,2 °F)
<b>Taux d'évaporation (Acétate de butyle = 1)</b>	Aucune donnée disponible
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Non applicable
<b>Limite d'explosion inférieure</b>	Aucune donnée disponible
<b>Limite d'explosion supérieure</b>	Aucune donnée disponible
<b>Pression de vapeur</b>	Aucune donnée disponible

<b>Densité relative de vapeur (air = 1)</b>	Aucune donnée disponible
<b>Densité relative (eau = 1)</b>	Aucune donnée disponible
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Aucune donnée disponible
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>	Aucune donnée disponible
<b>Température d'allumage automatique</b>	Aucune donnée disponible
<b>Température de décomposition</b>	Aucune donnée disponible
<b>Viscosité dynamique</b>	5,2 mPa.s
<b>Viscosité cinématique</b>	Aucune donnée disponible
<b>Propriétés explosives</b>	Aucune donnée disponible
<b>Propriétés oxydantes</b>	Aucune donnée disponible
<b>Densité liquide</b>	0,87 g/cm <sup>3</sup>
<b>Poids moléculaire</b>	Aucune donnée disponible

REMARQUE : Les données physiques présentées ci-dessus sont des valeurs typiques et ne doivent pas être interprétées comme une spécification.

---

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

---

**Réactivité:** Non classé comme un risque de réactivité.

**Stabilité chimique:** Aucune décomposition si entreposé et appliqué comme indiqué. Stable dans des conditions normales.

**Possibilité de réactions dangereuses:** Peut former un mélange explosif poussière-air. Aucun danger à mentionner spécialement.

**Conditions à éviter:** Aucun connu.

**Matériaux incompatibles:** Agents oxydants puissants

**Produits de décomposition dangereux:** Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx) Fluorure d'hydrogène

---

## 11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

---

*Des renseignements toxicologiques apparaissent dans cette section lorsque de telles données sont disponibles.*

### Toxicité aiguë

#### Toxicité orale aiguë

Très faible toxicité si avalé. Effets nocifs non prévus de la déglutition de petites quantités.

Comme produit:

LD50, Conseil, 3 200 mg/kg

#### Toxicité cutanée aiguë

Il est peu probable que le contact prolongé avec la peau entraîne l'absorption de quantités nocives.

Comme produit:  
DL50, Rat, > 5 000 mg/kg

**Toxicité aiguë par inhalation**

Une brève exposition (minutes) n'est pas susceptible de causer des effets indésirables.

Comme produit:  
LC50, Rat, > 5,37 mg/l

**Corrosion/irritation de la peau**

Un bref contact est essentiellement non irritant pour la peau.

Un contact répété peut causer une irritation modérée de la peau avec des rougeurs locales.

**Lésions oculaires graves/irritation des yeux**

Peut causer une légère irritation des yeux.

Les lésions cornéennes sont peu probables.

**Sensibilisation**

Pour la sensibilisation de la peau:

Pour les ingrédients actifs:

A causer des réactions allergiques cutanées lorsqu'il est testé chez les cobayes.

Pour la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée pertinente trouvée.

**Toxicité systémique spécifique de l'organe cible (exposition unique)**

L'évaluation des données disponibles suggère que ce matériau n'est pas un toxique STOT-SE.

**Toxicité systémique spécifique de l'organe cible (exposition répétée)**

Pour les ingrédients actifs:

Peut causer des dommages aux organes par une exposition prolongée ou répétée.

**Cancérogénicité**

Pour les ingrédients actifs : N'a pas causé de cancer chez les animaux de laboratoire.

**Tératogénicité**

Pour les ingrédients actifs: A été toxique pour le fœtus chez les animaux de laboratoire à des doses toxiques pour la mère. N'a pas causé d'anomalies congénitales chez les animaux de laboratoire.

**Toxicité pour la reproduction**

Pour les ingrédients actifs : Dans les études sur les animaux de laboratoire, les effets sur la reproduction n'ont été observés qu'à des doses qui ont produit une toxicité importante pour les animaux parents.

**Mutagénicité**

Pour les ingrédients actifs : Les études de toxicité génétique in vitro étaient négatives.

**Danger par aspiration**

Peut être mortel s'il est avalé et pénètre dans les voies respiratoires.

---

## **12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE**

---

*S'il y a des informations ecotoxicologiques disponibles, elles apparaîtront dans cette section.*

## Toxicité

### Ester de triclopyr-2-butoxyéthyle

#### **Toxicité aiguë pour les poissons**

Le matériel est très toxique pour les organismes aquatiques sur une base aiguë (LC50/EC50 entre 0,1 et 1 mg/L chez les espèces les plus sensibles testées).

LC50, Lepomis macrochirus (crapet-soleil à crapet bleu), test d'écoulement, 96 heures, 0,36 mg/l  
LC50, Poisson, 96 Heures, 0,310 mg/l

#### **Toxicité aiguë pour les invertébrés aquatiques**

EC50, Daphnia magna (Puce d'eau), 48 Heures, 2,9 mg/l, Ligne directrice de l'OCDE 202

#### **Toxicité aiguë pour les algues et les plantes aquatiques**

ErC50, Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), 96 Heures, Inhibition du taux de croissance, > 3,00 mg/l, Ligne directrice d'essai 201 de l'OCDE

ErC50, Myriophyllum spicatum, 14 d, 0,0473 mg/l  
CSEO, Myriophyllum spicatum, 14 d, 0,00722 mg/l

#### **Toxicité chronique pour les poissons**

CSEO, Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss), 0,0263 mg/l

#### **Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques**

CSEO, Daphnia magna (Puce d'eau), 21 d, nombre de descendants, 1,6 mg/l

LOEC, Daphnia magna (Puce d'eau), 21 d, nombre de descendants, 5,1 mg/l

MATC (Maximum Acceptable Toxicant Level), Daphnia magna (Puce d'eau), 21 d, nombre de descendants, 2,9 mg/l

#### **Toxicité pour les organismes hors sol**

Le matériel est légèrement toxique pour les oiseaux sur une base aiguë (DL50 entre 501 et 2000 mg/kg).

Le matériel est pratiquement non toxique pour les oiseaux sur une base alimentaire (LC50 est >5000 ppm).

orale LD50, Colinus virginianus (caille bobwhite), 21 d, 735mg/kg poids corporel.

alimentation LC50, Colinus virginianus (Bobwhite quail), 8 d, 1890mg/kg diète.

orale LD50, Apis mellifera (abeilles), 48Heures, mortalité, > 110µg/abeille

contactez LD50, Apis mellifera (abeilles), 48 Heures, mortalité, > 100µg/abeille

#### **Toxicité pour les organismes vivant dans le sol**

LC50, Eisenia fetida (vers de terre), 14 d, > 1 042 mg/kg

### Distillat léger hydrotraité (pétrole)

#### **Toxicité aiguë pour les poissons**

On ne s'attend pas à ce qu'il soit extrêmement toxique pour les organismes aquatiques.

#### **Toxicité aiguë pour les invertébrés aquatiques**

EC50, Daphnia magna (Puce d'eau), 48 Heures, 400 mg/l

## Persistance et dégradabilité

### Ester de triclopyr-2-butoxyéthyle

**Biodégradabilité:** On s'attend à une dégradation chimique (hydrolyse) dans l'environnement. On s'attend à ce que le matériel se biodégrade très lentement (dans l'environnement). Ne passe pas les tests OCDE/CEE pour la biodégradabilité prête.

Fenêtre de 10 jours: Fail

**Biodégradation:** 18 %

**Temps d'exposition:** 28 d

**Méthode:** Ligne directrice 301B de l'OCDE ou équivalent

**Demande théorique en oxygène:** 1,39 mg/mg

**Demande biologique en oxygène (DBO)**

Temps d'incubation	Cela signifie que
	0,004 mg/mg

**Stabilité dans l'eau (1/2 vie)**

Hydrolyse, demi-vie, 8,7 d, pH 7, Demi-vie Température 25 °C

**Photodégradation**

**Demi-vie atmosphérique:**5,6 heures

**Méthode:**C'est estimé.

### Distillat léger hydrotraité (pétrole)

**Biodégradabilité:**On s'attend à ce que le matériel se biodégrade très lentement (dans l'environnement). Ne passe pas les tests OCDE/CEE pour la biodégradabilité prête.

Fenêtre de 10 jours: Fail

**Biodégradation:** 4 - 12 %

**Temps d'exposition:** 28 d

**Méthode:** Ligne directrice 301D ou équivalent \_

**Demande théorique en oxygène:** 3,48 mg/mg

**Photodégradation**

**Type d'essai:**Demi-vie (photolyse indirecte)

**Sensibilisation:**Radicaux OH

**Demi-vie atmosphérique:**0,767

**Méthode:**C'est estimé.

---

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À

---

**Méthodes d'élimination :** Si les déchets et/ou les contenants ne peuvent pas être éliminés conformément aux directives de l'étiquette du produit, l'élimination de ces matières doit être conforme aux autorités réglementaires locales ou locales. Ces informations présentées ci-dessous ne s'appliquent qu'au matériel tel que fourni. L'identification fondée sur les caractéristiques ou l'inscription peut ne pas s'appliquer si la matière a été utilisée ou contaminée d'une autre façon. Il incombe au producteur de déchets de déterminer la toxicité et les propriétés physiques du matériau produit afin de déterminer les méthodes appropriées d'identification et d'élimination des déchets conformément aux règlements applicables. Si le matériel fourni devient un déchet, suivez toutes les lois régionales, nationales et locales applicables.

---

## 14. INFORMATIONS DE TRANSPORT

---

**TDG Nom d'expédition approprié**

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS  
SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.(ester de 2-  
butoxyéthyle de triclopyr )

**Numéro ONU**

UN 3082

**La classe**

9

**Groupe d'emballage**

III (en)

**Polluant marin**

ester de 2-butoxyéthyle de triclopyr

**Classification pour le transport SEA (OMI-IMDG):**

<b>Nom d'expédition approprié</b>	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.(ester de 2-butoxyéthyle de triclopyr )
<b>Numéro ONU</b>	UN 3082
<b>La classe</b>	9
<b>Groupe d'emballage</b>	III (en)
<b>Polluant marin</b>	ester de 2-butoxyéthyle de triclopyr
<b>Transport en vrac selon l'annexe I ou II de MARPOL 73/78 et le code IBC ou IGC</b>	Consult IMO regulations before transporting ocean bulk

**Classification pour le transport aérien (IATA/OACI):**

<b>Nom d'expédition approprié</b>	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.(ester de 2-butoxyéthyle de triclopyr)
<b>Numéro ONU</b>	UN 3082
<b>La classe</b>	9
<b>Groupe d'emballage</b>	III (en)

**Pour plus d'informations:**

NON RÉGLEMENTÉ PAR EXEMPTION DU TMD 1.45.1 POUR LES ROUTES OU LES CHEMINS DE FER

Ces renseignements n'ont pas pour but de vous faire part de toutes les réglementations spécifiques ou des exigences/informations opérationnelles concernant ce produit. Les classifications du transport peuvent varier en fonction du volume du conteneur et peuvent être influencées par des variations de réglementations d'une région ou d'un pays. Des informations additionnelles sur le système de transport peuvent être obtenues via des représentants autorisés ou le service clientèle. Il incombe à l'organisme chargé du transport de suivre toutes les lois applicables, les règles et réglementations relatives au transport de ce produit.

---

---

## **15. RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES**

---

**Renseignements sur la Loi sur les produits dangereux : Classification du SIMDUT**

Ce produit est exempté en vertu du SIMDUT.

**Code national de prévention des incendies du Canada**

Non applicable

**Liste canadienne intérieure des substances (DSL)**

Ce produit contient de/s produit/s chimique/s qui sont exemptés de la LIS en vertu de la LCPE. Il est considéré comme un pesticide faisant l'objet de la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA).

**Loi sur les produits antiparasitaires**

Numéro d'homologation de la Loi sur les produits antiparasitaires ( PCPA ): 29334

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué (ou réglementé) par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. L'étiquette indique des exigences environnementales propres au Canada dans le cas de la manipulation, de l'utilisation et de l'élimination de ce produit antiparasitaire. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire :

Éléments d'étiquette de communication des risques de l'ARLA :  
Lire l'étiquette et le livret avant l'utilisation garder hors de la portée des enfants

AVERTISSEMENT IRRITE LA PEAU ET LES YEUX

SENSIBILISANT POTENTIAL DE LA PEAU

Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non visées

## 16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

### Révision

Numéro d'identification:/ Date d'émission: 08/07/2020 / Version: 1.1

Dans ce document, les révisions les plus récentes sont marquées d'une double barre dans la marge de gauche.

### Légende

L'ACGIH	aux États-Unis. Valeurs limites de seuil (VLE) de l'ACGIH
Dow IHG	Ligne directrice dow sur l'hygiène industrielle
OSHA Z-1	aux États-Unis. Limites d'exposition professionnelle (OSHA) - Tableau Z-1 Limites pour les contaminants atmosphériques
LA PEAU	Absorbé par la peau
SKIN, DSEN, BEI	Absorbé par la peau, sensibilisant de peau, indice biologique d'exposition
Définir	Limite d'exposition à court terme
Twa (en)	Moyenne pondérée dans le temps (TWA):

### Texte complet pour autres abréviations

AICS - Inventaire australien des substances chimiques; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CERCLA - Réponse environnementale complète, rémunération et Loi sur la responsabilité; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DOT - Ministère des Transports; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; EHS - Substances extrêmement dangereuses; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; HMIS - Système d'identification des matières dangereuses; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; MSHA - Administration de la sécurité et de la santé dans les mines; n.o.s. - Non spécifié; NFPA - Association National pour la protection contre le feu; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); RCRA - Loi sur la conservation et la remise en état des ressources; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement

européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RQ - Quantité à déclarer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SARA - Loi des États-Unis portant sur la modification et la ré-autorisation du super fonds; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

**Sources et références des informations**

Cette FDS est préparée par les Services de Règlementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

CORTEVA AGRISCIENCE CANADA COMPANY recommande vivement à chacun de ses clients ou destinataires de cette fiche signalétique de la lire attentivement et de consulter, si nécessaire ou approprié, des experts dans le domaine afin de prendre connaissance de l'information contenue dans cette fiche et de tous les dangers associés à ce produit, et de bien les comprendre. L'information donnée est fournie de bonne foi et nous croyons qu'elle est exacte à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-haut. Cependant, aucune garantie n'est offerte, qu'elle soit explicite ou implicite. Les prescriptions réglementaires sont susceptibles d'être modifiées et peuvent différer selon l'endroit. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que ses activités sont conformes à la législation en vigueur. Les informations présentées ici concernent uniquement le produit tel qu'il est expédié. Les conditions d'utilisation du produit n'étant pas sous le contrôle du fabricant, c'est le devoir de l'acheteur/utilisateur de déterminer les conditions nécessaires à l'utilisation sûre de ce produit. En raison de la prolifération de sources d'information telles que des fiches signalétiques propres à un fabricant, nous ne sommes pas responsable et ne pouvons être tenus pour responsable des fiches obtenues de sources extérieures à notre entreprise. Si vous avez en votre possession une telle fiche, ou si vous craignez que votre fiche soit périmée, veuillez nous contacter afin d'obtenir la version la plus récente.

CA